



La CGT FAPT 09 communique

Notre département comptait dans les années 2000 environ 1000 postiers. Nous sommes aujourd'hui environ 600. Pour rappel, c'est en 2010 que La Poste est devenue société anonyme entrant ainsi dans l'ère de la rentabilité à tout prix, au mépris d'un service public de qualité. Le nouveau contrat de présence territoriale pour 2014 – 2016, signé le 16 janvier 2014 s'inscrit dans la continuité des précédents. Il confirme le désengagement financier de l'Etat et transfère le financement sur les collectivités territoriales, ce qui va amener les citoyens que nous sommes à payer 2 fois : une fois au titre de l'opération postale et une autre fois au titre des impôts locaux. Les Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale (CDPPT) continuent de fonctionner sans la présence des représentants syndicaux, sans la présence d'associations et donc sans aucune démocratie.

Nous sommes tous concernés ! le département de l'Ariège est rural et les contraintes s'y afférant (déplacement, proximité, âge moyen, etc...) devraient obliger le législateur à entretenir un maillage fort du service public dont le service public postal. Il en est rien, au contraire. Nombreux sont les bureaux de Poste où les heures d'ouvertures au public ont été réduites. Pendant la période d'été certains bureaux ont carrément été fermés. Trop nombreux aussi les bureaux transformés en Agence Postale Communale (APC) ou Relai Poste Commerçant (RPC). Tout ceci au nom de la rentabilité et du profit donc sur le dos du personnel et des usagers

Oui ! Élus et usagers, nous avons le droit de refuser les propositions de La Poste sur les transformations de bureaux car :

Non une agence postale ne rend pas les mêmes services qu'un bureau de poste

Non, la contre partie financière donnée par La Poste pendant un temps limité n'est pas suffisante pour couvrir les frais de fonctionnement d'une APC

Non ce n'est pas la poste qui assumera la responsabilité de la fermeture de l'APC si la municipalité n'a plus les moyens de l'entretenir. Quel Maire voudrait porter une telle responsabilité ?

Pour la CGT, le service public postal est un droit fondamental pour chaque citoyen. Cela pose la question de l'accessibilité et de l'égalité de traitement de la population sur tout le territoire.

Il est grand temps que cela cesse. Il est grand temps de demander à nos représentants des comptes. En effet, La Poste a touché 297 millions d'euro au titre du CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi). Comment cela s'est-il traduit en termes d'emploi pour notre département ?

La CGT appelle les usagers et les postiers à se mobiliser pour la défense du service public postal. Cela passe par une réelle présence postale en territoire et les emplois qualifiés en nombre suffisant pour assurer ce service.

Foix le 19 septembre 2014